

## ■ SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE

# EXTENSION DE LA GARE. Une nouvelle enquête publique aura lieu

Le 3 novembre 2020, le tribunal administratif de Versailles (lire notre édition du 6 janvier) a donné raison au collectif pôle gare Saint-Rémy, à l'Union des amis du Parc et à la municipalité de Saint-Rémy-lès-Chevreuse qui avaient déposé, entre 2017 et 2019, des recours contre le projet d'extension de la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, porté par la RATP.

Celui-ci prévoyait la création de cinq nouvelles voies de garage (s'ajoutant aux huit existantes). L'une d'elles, appelée 5T, a déjà été construite. La RATP veut ainsi disposer de positions de garage supplémentaires, à Saint-Rémy, terminus de la ligne B du RER.

« La RATP prend acte de la décision du tribunal administratif de Versailles. En conséquence, la RATP reprendra, dans les plus brefs délais, l'étude d'impact et procédera à une nouvelle enquête publique », indique la RATP.

### Un projet indispensable selon la RATP

Le réseau de transport précise que « l'impact de cette décision sur le projet est en cours d'évaluation, les travaux n'ayant pas commencé ».



Pour la RATP, la construction de 4 voies de garage est indispensable pour améliorer la qualité du RER B.

La RATP confirme par ailleurs que « ce projet de construction de 4 voies de garage est indispensable pour améliorer la qualité de l'offre de transport de la ligne B. En effet, il est essentiel d'installer des voies de garage supplémentaires sur cette ligne afin de rendre l'exploitation plus fluide et de réagir rapidement aux incidents pouvant survenir sur le réseau ».

### Les associations restent vigilantes

« Si la RATP compte re-

commencer une enquête publique, nous resterons particulièrement vigilants à ce que toutes les conséquences environnementales du projet, dans son ensemble, soient évaluées.

Nous maintenons nos propositions alternatives, plus rapides à mettre en œuvre, moins coûteuses et de nature à réduire l'ampleur du projet et donc son impact environnemental tout en répondant aux besoins de la ligne. Il est très dommage qu'après cet échec la RATP ne remette

pas en question son projet sans prendre en compte les critiques et nos propositions de médiations. Nous souhaitons rencontrer au plus vite IDF Mobilités pour présenter ces solutions alternatives, gagnantes pour toutes les parties », annoncent Marie-Louise Cariou, présidente de l'association Riverains RER B, Catherine Giobellina, présidente de l'Union des amis du Parc naturel régional, Yohann Pétilon, président du collectif pôle gare Saint-Rémy.

F. C.

# MOBILITÉS. Le transport à la demande surfe sur le succès

Le véhicule bleu ciel aux couleurs d'Île-de-France Mobilités est devenu familier aux habitants du Sud-Yvelines. Son succès fait que Île-de-France, le financeur, a accepté d'étendre le service. Ainsi depuis une semaine, Transdev a mis en circulation au total six navettes et de multiples points d'arrêt supplémentaires (11 destinations supplémentaires et 6 points d'arrêts). « À Rambouillet, les navettes desservent jusqu' alors la gare, Carrefour et l'hôpital. Mais depuis janvier, on peut aller au collège, au lycée, à la piscine. Dans le sud, il n'y avait que la gare et l'hôpital de Dourdan, mais désormais, les usagers peuvent être déposés à la nouvelle gare routière de Longvilliers », explique-t-on du côté de Transdev.

### 60 courses par jour

En dépit du confinement, l'an dernier, le transport à la demande a transporté 6214 personnes. En décembre, c'était 22 courses par jour. Depuis le doublement des navettes, en quelques jours, Transdev est passé à 60 courses par jour en 2021.

Si la gare de Rambouillet est la destination la plus demandée,



Le Tad est un succès. Le nombre de courses s'envole en 2021 dans le sud des Yvelines.

des villages ont adopté le service plus que d'autres. En tête des communes utilisatrices du transport à la demande, outre Rambouillet, il y a Saint-Léger-en-Yvelines, Orphin, La Boissière-Ecole et Orcemont. Les lycéens et les étudiants sont les plus grands utilisateurs du transport à la demande.

Le service a de l'avenir. Il est amené à se développer. L'agglomération Rambouillet Territoires estime que c'est le transport qui manquait : un service entre 9h15 et 15h35 pendant ces heures creuses et le samedi, de 9h15

à 18h50.

« Nous réfléchissons avec la Haute Vallée de Chevreuse pour coordonner l'offre et coller aux bassins de vie. Par exemple, permettre aux habitants de Cernay de se rendre vers Saint-Rémy-lès-Chevreuse (partie pilotée par la Savac). Mais également avec Houdan et Dourdan. En 2022, il y aura de vrais transports à l'échelle de tout ce territoire », détaille Thomas Gourlan.

Ph. C.

■ Les points desservis : gare

de Rambouillet, hôpital, collège du Racinay, lycée, centre commercial Bel-Air, gare de Gazeran, des Essarts et du Perray, piscine de Rambouillet et des Essarts, pôle de santé des Essarts, centre commercial du Perray, les Étangs de Hollande. À l'est : hôpital de Bullion, gare routière de Longvilliers. Au sud : gare et hôpital de Dourdan et Ablis centre.  
Y accéder par appli.tad.idfmobilités.fr Tel : 09 70 80 96 63.

# AGGLO. Les dépistages du Covid se poursuivent



Le test est gratuit et sans rendez-vous.

Pour faire face à la pandémie, Rambouillet Territoires, en partenariat avec la Région Île-de-France et la commune du Perray-en-Yvelines, poursuit sa campagne de dépistage de la Covid-19. Elle est ouverte à tous : avec ou sans ordonnance, symptomatique ou asymptomatique. Le dépistage se déroule de 9h à 13h et de 14h à 17h. Il est gratuit et sans rendez-vous. Les dépistages sont effectués dans une unité mobile aménagée spécifiquement pour dispenser les tests.

Les résultats sont disponibles sous 24h à 72h. Si le résultat est négatif, le patient est invité à prendre connaissance de son résultat sur Internet. Si le résultat est positif, le patient est rappelé par un médecin qui assure l'accompagnement médical nécessaire.

- Mercredi 20 janvier au Perray-en-Yvelines, place de la Mairie.

- Jeudi 21 janvier à Mittainville, 5, rue de la Mairie (face à la salle des fêtes.)

- Vendredi 22 janvier à Gazeran, parking de la salle des fêtes (en face de la Mairie), rue de la Mairie.

- Samedi 23 janvier au Per-

ray-en-Yvelines, place de la Mairie.

- Lundi 25 janvier aux Essarts-le-Roi, place du Marché / place du 18 novembre.

- Mardi 26 janvier à Saint-Arnould-en-Yvelines, place du Champs de Foire.

- Mercredi 27 janvier au Perray-en-Yvelines, place de la Mairie.

- Jeudi 28 janvier à Boinville-le-Gaillard, parking de la salle polyvalente, rue du Charron.

- Vendredi 29 janvier à Bullion, Espace Forain, 149, rue de Guette (face à la place de la Mairie.)

- Samedi 30 janvier, au Perray-en-Yvelines, place de la Mairie, 78 610 Le Perray-en-Yvelines

- Lundi 1<sup>er</sup> février, à Orphin, Salle polyvalente, impasse des sources.

- Mardi 2 février à Ponthévrard, parking des vignes (entre l'école et la salle polyvalente.)

- Mercredi 3 février, au Perray-en-Yvelines, place de la Mairie.

- Jeudi 4 février à Saint-Hilarion, parking de la Mairie, 40, route de Rambouillet.

- Samedi 6 février au Perray-en-Yvelines, place de la Mairie.

## ■ A l'agenda

### ■ LE PERRAY-EN-YVELINES

#### Inscription au Salon des Arts

Le Salon des Arts se déroulera du 13 au 21 mars prochain. Inscriptions pour les exposants jusqu'au 12 février. Télécharger votre bulletin d'inscription (expression plastique ou tiercé photo) sur le site de la mairie. Pour plus d'infos : service.culture@leperray.fr ou 01 30 46 31 15.

L'an passé, le salon a enregistré près d'une centaine d'inscrits, majoritairement exposants pour l'expression plastique. Les techniques les plus représentées restent la peinture à l'huile, l'aquarelle et le pastel. Des photographies sont également présentées dans le cadre du 4<sup>e</sup> tiercé photo. Près de 500 œuvres sont attendues cette année encore dans la salle des fêtes de la Mare-au-Loup.

Les 13 prix (public et jury) seront décernés lors de la clôture de l'événement le dimanche 21 mars.

### ■ LES ESSARTS-LE-ROI

#### Permanence juridique

Grâce à la convention signée entre le barreau de Versailles et le CCAS, les Essartois peuvent bénéficier gratuitement d'une consultation juridique d'un quart d'heure. La permanence se tient un samedi par mois en mairie.

Sur rendez-vous au 01 30 46 49 50 ou ccas-loisirs@essarts-le-roi.org (fournir une pièce d'identité recto-verso et un justificatif de domicile). Dates des permanences en 2021 : 9 janvier, 6 février, 6 mars, 10 avril, 29 mai, 19 juin, 10 juillet, 28 août, 4 septembre, 9 octobre, 6 novembre et 11 décembre.

#### Travaux sur la RD202

En raison de travaux réalisés pour le compte d'Enedis sur la RD202 (route de Dampierre), jusqu'au 29 janvier, de 8h à 17h30 :

- Mise en place d'un alternat de circulation

- Limitation de la vitesse à 50 km/h

- Interdiction de stationner

- Interdiction de dépasser.